

## MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



LA GRAVE - LA MEIJE

**Délibération du Conseil Municipal**  
**N°2020-035**  
**ADMISSIONS EN NON VALEUR 2020**

Séance du : 21 juillet 2020

Date de convocation : 16 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt et un juillet, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre PIC.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 11

Nombre de votes : 11

Présents : Jean-Pierre PIC, Sylvie MATHON, Philippe SIONNET, Alain FAUST, Per ONOL LANG, Stéphane FERRIER, Michel PIQUEMAL, Anthony SIONNET, Hervé GILBERT, Roland JACOB

Pouvoir : Nathalie FERRIER à Philippe SIONNET

Secrétaire de séance élu : Roland JACOB

\*\*\*\*\*

La Trésorerie de Briançon, a transmis à la mairie, trois états relatifs à des taxes et produits irrécouvrables qu'il convient d'admettre en non-valeur.

Les budgets concernés sont :

- Le budget général pour un montant de 660,81 € correspondant de 2017 à 2018
- Le budget « eau » pour un montant de 893,41 € correspondant de 2005 à 2018
- Le budget « eau » pour un montant de 1 694,67 € correspondant de 2013 à 2018

Les crédits correspondants à l'admission en non-valeur sont prévus au budget général et au budget annexe « eau ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :****Décide** d'admettre en non-valeur :

- au budget général un montant de 660,81 €
- au budget « eau » un montant de 893,41 € et un montant de 1 694,67€

**Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général et au budget annexe « eau » de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre PICDate dépôt Préfecture :  
Date affichage :